

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **101 (1975)**

Heft 8: **SIA spécial, no 2, 1975**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Secrétariat général de la SIA
Selnaustrasse
Case postale 16
8039 Zurich
Tél. 01/36 15 70

Journées SIA, Montreux, 13-14 juin 1975

Nous rappelons aux membres SIA cette grande manifestation, à laquelle chacun voudra participer : dans la période d'incertitude que nous traversons, il est important de resserrer les contacts entre collègues, d'intensifier les échanges de vues, d'examiner en commun les perspectives de nos professions, à la faveur d'une ambiance chaleureuse et d'un certain recul par rapport aux soucis quotidiens.

Lors de l'allocution qu'il prononcera au cours de la soirée officielle du samedi 14 juin, on peut espérer que le conseiller fédéral G.-A. Chevallaz saisira l'occasion de s'exprimer au sujet des problèmes que l'industrie de la construction doit affronter actuellement. Nul doute que l'information que notre grand argentier sera amené à nous donner soit du plus haut intérêt pour tous nos membres.

Les organisateurs de ces journées ont aussi tenu à ce que les participants puissent jouir d'une véritable détente dans le cadre de la Riviera vaudoise. La soirée familière et campagnarde à « La Vieille Ferme », le vendredi 13 mai, donnera notamment à nos compatriotes d'outre-Sarine l'occasion de se tremper dans une atmosphère bien vaudoise, autour d'une table chargée de spécialités locales que les meilleurs crus du vignoble vaudois viendront arroser. Nul doute que de nouvelles amitiés se lieront dans ce cadre sympathique, tout comme le lendemain à bord du romantique soufflant et fumant train du Blonay-Chamby qui conduira les participants à l'idyllique cité de Gruyères, but de l'excursion folklorique.

Aussi, lorsque vous parviendront au début de mai invitation et documents d'inscription, ne tardez pas à nous renvoyer votre inscription aux journées SIA 1975. Nous nous réjouissons de vous accueillir les 13 et 14 juin prochains dans la tradition d'hospitalité de la Riviera vaudoise.

Comité d'organisation des journées SIA 1975.

Règlement concernant l'exécution de cours d'introduction pour les dessinateurs en bâtiment

Les associations professionnelles (SIA, FAS, FSAI et UTS) ont établi un règlement, valable pour toute la Suisse dès le 1^{er} janvier 1975, concernant l'exécution de cours d'introduction pour les dessinateurs en bâtiment (070). Le règlement a été élaboré par une Commission de travail du Groupe spécialisé de l'architecture (GSA) comprenant des représentants des Associations citées, de la Société suisse des entrepreneurs, de l'Union suisse de l'enseignement professionnel, ainsi qu'un délégué de l'OFIAMT. Voici un bref historique de ce règlement, de ses fondements et de son importance pour la formation des dessinateurs en bâtiment.

Du point de vue juridique, le règlement est fondé principalement sur la Loi fédérale de la formation professionnelle du 20 septembre 1963 statuant à l'article 6, alinéa 2,

que, « si les conditions d'exploitation dans une profession le justifient, des cours d'introduction ayant pour but d'initier les apprentis aux techniques fondamentales de travail peuvent être organisés dans le cadre de l'apprentissage selon le premier alinéa, lettre a. Ces cours seront l'objet d'un règlement qui en fixera l'organisation, le nombre d'heures et déterminera les matières à enseigner et la couverture des frais ».

Selon article 7, alinéa 2 de l'Ordonnance d'application du 30 mars 1965, les associations professionnelles compétentes se voient confier la charge d'établir les règlements des cours d'introduction qui doivent toutefois recevoir l'approbation de l'OFIAMT.

De tels cours d'introduction ont existé depuis bien avant la loi fédérale de 1963, en particulier dans de nombreuses grandes entreprises industrielles. Ils sont un élément intégrant de la formation des apprentis. Dans des ateliers d'entreprise ad hoc, des instructeurs spécialement engagés à cet effet sont chargés à plein temps de donner aux apprentis de première année les connaissances techniques fondamentales du métier. Ils contrôlent les progrès des apprentis durant tout le temps de leur formation et les préparent à l'examen final en leur donnant des cours spéciaux. Les avantages du procédé sont évidents : les départements de production sont déchargés de la formation des apprentis et ceux-ci sont confiés à des professionnels qui sont tout à la fois des pédagogues qualifiés.

Les bureaux d'architectes en effet se voyaient en butte à des problèmes de formation tout particuliers. La plupart d'entre eux sont de petites entreprises, dont le propriétaire et les collaborateurs responsables, souvent absents au chantier, ont grand-peine à réserver aux apprentis le temps nécessaire à leur formation. Par la suite, ceux-ci courent le risque d'une formation trop spécialisée dans le domaine d'activité précis du bureau qui les emploie. Si le maître d'apprentissage ne contrôle pas à intervalles réguliers les progrès de son apprenti à la lumière du programme imposé et omet de combler les lacunes éventuelles dues à la spécialisation de l'entreprise, l'examen de fin d'apprentissage aura tôt fait de les rappeler à la dure réalité.

Les premiers cours d'introduction pour les apprentis dessinateurs en bâtiment ont été organisés avec succès, au sens des recommandations de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, à Genève depuis 1965 à titre obligatoire dans le cadre de l'apprentissage combiné, et depuis 1970 à Zurich, à titre facultatif. Néanmoins, presque la totalité des entreprises d'apprentissage zurichoises collaborent. Le fait d'avoir suivi ce cours se répercute favorablement sur l'examen de fin d'apprentissage. Le règlement zurichois a servi de modèle à celui qui vient d'entrer en vigueur pour toute la Suisse.

La conception du règlement suisse 070

L'initiative en fut prise à la suite de la publication, en avril 1972, du rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'amélioration de la formation professionnelle, qui estimait que l'apprentissage restait la formation de base la plus appropriée. Au nombre de ses nombreuses recommandations pour améliorer l'apprentissage figurait l'institution de cours d'introduction.

Le but de ces cours est d'initier les apprentis aux techniques fondamentales de travail propres à la profession et de les préparer ainsi à assimiler la formation en entreprise. Ils visent en particulier à enseigner les connaissances pratiques fondamentales qui peuvent être acquises dans de meilleures conditions et de manière plus rationnelle dans des cours ou des ateliers spécialisés que dans les bureaux.

Le nouveau règlement comprend deux parties :

- un *cours d'introduction A* concernant la pratique du dessin (CI-A) ;
- un *cours d'introduction B* concernant la pratique aux chantiers (CI-B).

En ce qui concerne le stage pratique de chantier selon l'article 1, alinéa 4 du Règlement du 13 janvier 1969, une recommandation élaborée par le même groupe de travail du GSA sortira de presse sous peu.

Selon les conditions et possibilités locales, les règlements 070 spécifiques pour les cours A et B accordent une certaine souplesse pour l'organisation des cours en cours-blocs ou en cours répartis sur toute l'année.

La « Commission suisse de la formation professionnelle » est chargée de l'organisation et de la coordination des cours au plan suisse, les « Commissions régionales de surveillance » de leur organisation régionale, de l'approbation des programmes de cours et de la surveillance des cours régionaux, les « Commissions régionales des cours » de la mise sur pied des programmes et des cours.

Les *programmes et les horaires des cours* sont établis par les Commissions de cours régionales. Le règlement 070 fournit d'ailleurs quantité d'exemples recommandés pour la mise sur pied des programmes de cours A et B élaborés sur la base de l'expérience acquise ailleurs.

Quant au *financement*, il est organisé avec la participation des entreprises, des autorités fédérales et cantonales.

L'*entrée en vigueur* du règlement, après approbation selon article 7, alinéa 2 de l'Ordonnance du 30 mars 1965 sur la formation professionnelle, a été fixée officiellement au 1^{er} janvier 1975. Les différentes commissions sont en voie de constitution et leur activité débutera prochainement.

Le règlement peut être obtenu au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich. Prix : Fr. 9.50.

Caisse de prévoyance SIA/UTS/FAS/FSAI

Une caisse de prévoyance efficace offre la sécurité personnelle et remplit une importante fonction d'épargne. L'augmentation constante de l'effectif des assurés de la Caisse de prévoyance des associations techniques démontre combien cette institution est appréciée des ingénieurs et des architectes. Durant l'exercice 1973/1974, elle a bénéficié de l'adhésion d'un nombre croissant d'entreprises. Le nombre des bureaux a passé de 19 à 140, celui des assurés de 52 à 733. Les fonds d'épargne ont augmenté, en chiffres ronds, de 1,3 million et dépassaient, au 30 juin 1974, 6 millions de francs. La somme totale des salaires assurés a crû de Fr. 2 565 000.— pour passer à Fr. 25 065 000.— et celle des prestations versées par la Caisse de Fr. 144 195.— pour atteindre Fr. 194 268.—.

L'union fait la force ! Plus la Caisse groupera d'adhérents et plus ses prestations d'assurance vieillesse et survivants seront intéressantes. Documentation et renseignements : *Caisse de prévoyance SIA/UTS/FAS/FSAI, Bärenplatz 2, case 2613, 3000 Berne* (tél. (031) 22 03 82).

Résultat du vote général

La décision de l'assemblée des délégués concernant la *revision partielle des statuts de la SIA* est repoussée

Le contrôle des suffrages a donné les résultats suivants :
Bulletins expédiés : 7842.

(Pour que le vote soit valable, au moins un tiers de ces bulletins, soit 2614, devaient être renvoyés.)

Bulletins renvoyés dans les délais impartis : 4257 :

dont acceptations (oui) :	1792
et refus (non) :	2438
Bulletins blancs :	9
Bulletins nuls :	18
soit au total :	4257

Le bureau de contrôle ayant constaté que plus d'un tiers des bulletins envoyés étaient rentrés à temps, le résultat du vote équivaut à une décision de la société. Moins des deux tiers des suffrages exprimés ayant été affirmatifs, la décision de l'assemblée des délégués du 4 octobre 1974 concernant *la revision partielle des statuts est annulée*.

Mise en consultation du projet de directive SIA 162/34 « Résistance à la rupture et dimensionnement des poutres en béton armé et béton précontraint »

Cette directive est prévue en tant que complément de la norme SIA 162 « Calcul, construction et exécution d'ouvrages en béton, en béton armé et en béton précontraint ». Les projets de textes allemand et français seront disponibles à partir du 15 avril 1975 et peuvent être commandés au moyen du talon en page 13 des annonces de ce numéro. Les observations doivent être adressées par écrit au secrétariat général de la SIA à l'intention de la commission 162. *Délai de consultation : 15 juin 1975.*

Une norme technique doit tenir compte dans la mesure du possible de l'état des connaissances scientifiques et techniques dans le domaine d'application. C'est pourquoi la directive 34 inclut les connaissances les plus récentes en ce qui concerne le béton armé et le béton précontraint, offrant une alternative à la norme SIA 162 pour le dimensionnement.

1. Le dimensionnement d'ouvrages ou de parties d'ouvrages peut être fait sur la base de la résistance à la rupture. Le dimensionnement au cisaillement (directive 17) des ouvrages en béton armé, ainsi que la justification des contraintes des ouvrages en béton précontraint étant déjà possibles de cette façon, la méthode est maintenant étendue à tous les autres cas, sanctionnant une pratique déjà largement répandue.
2. Les sollicitations combinées — flexion, effort tranchant, effort normal, torsion — sont traitées au moyen d'un modèle unitaire en forme de treillis, exempt de contradictions. Ainsi est introduite une méthode qui a déjà trouvé un accueil favorable sur le plan international (p. ex. recommandations du CEB). Le dimensionnement des colonnes en béton armé fera l'objet d'une directive spéciale, actuellement en préparation.
3. Les coefficients de sécurité sont basés sur les valeurs déjà indiquées à l'article 3.02 de la norme SIA 162. Une certaine adaptation s'est révélée nécessaire, pour aboutir à des règles de dimensionnement sans équivoque. On peut relever ici qu'un examen approfondi du problème de la sécurité est en cours dans le cadre de la commission 160.
4. Les états suivants ont été définis comme critères de dimensionnement :
 - a) Limite de la charge en service, données par les déformations : flèche, oscillations, fissures, etc.
 - b) Limite de la capacité de charge : résistance à la rupture de la section, etc.

5. La détermination des efforts tranchants à la rupture dans des systèmes hyperstatiques pourra être faite aussi bien à l'aide de la théorie de l'élasticité que de la plasticité. Dans ce dernier cas, il faut prouver la capacité de déformation nécessaire à une égalisation plastique et garantir un comportement normal de l'ouvrage sous l'effet des charges de service.

Le projet de la directive 34 a été élaboré par le groupe de travail 2 de la commission SIA 162 :

Membres : M. Hartenbach (†)
R. Hofer
F. Panchaud, prof. (†)
E. Schmidt
B. Thürlimann, prof. (président)

Rapporteur : J. Grob

Il a été traité par la commission 162, qui l'a approuvé dans sa séance du 31 janvier 1975 et transmis au secrétariat général de la SIA.

Grâce à l'introduction de la directive 34 en complément à la norme 162, les ingénieurs suisses disposent d'une méthode moderne et éprouvée pour le dimensionnement des ouvrages en béton armé et en béton précontraint.

Groupe spécialisé SIA du génie chimique

Calendrier des manifestations 1975/76 (suite)

1975

- | | |
|----------------|--|
| 9 avril | Réunion du groupe de travail « Procédés thermiques » sous la présidence du professeur Grassmann, de et à l'EPFZ. |
| 10 avril | Réunion du groupe de travail « Procédés mécaniques », sous la présidence de M. Kubli, ingénieur chez Escher-Wyss (Zurich), à l'EPFZ. |
| 25 avril | Date provisoire de l'assemblée générale « 1974 » à Bâle. |
| 22-27 sept. | Cours de perfectionnement Dechema organisé en Suisse : « Planung und Auswertung von Versuchen durch Erstellung mathematischer Modelle I », sous la direction du professeur Hofmann, de l'Ecole polytechnique d'Erlangen. |
| 6-10 octobre | Cours VDI en Suisse : « Prozessrechner-Programmierung », dirigé par M. Kussl, ingénieur à Mannheim. |
| 14 octobre | Cours en Suisse sur la lyophilisation, dirigé par M ^{me} Willemer (Cologne). |
| 23 octobre | Cours de perfectionnement « Stoffaustausch mit chemischer Reaktion » organisé à Lenzbourg par le Groupe de travail « Chemische Reaktionstechnik » (professeurs Richarz et Widmer, EPFZ). |
| Printemps 1976 | Cours de perfectionnement de technique du réglage, organisé par le Groupe de travail de l'automatique, M. Fink, Sandoz (Bâle). |

Protection contre le feu dans la construction

Cinq séminaires d'introduction à la nouvelle recommandation No 183 de la SIA

Des valeurs importantes sont détruites chaque année par le feu ; de même, des vies humaines sont mises en danger.

De grosses pertes économiques pourraient être évitées par une conception correcte de protection contre le feu. A cet effet, la SIA a décidé l'an dernier d'éditer une « Recommandation SIA pour la protection contre le feu dans la construction », élaborée avec la collaboration de l'Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie et du Service de prévention du feu pour l'industrie et l'artisanat.

La commission SIA « Protection contre le feu » organise dans cinq villes des séminaires d'un après-midi pour présenter aux ingénieurs et aux architectes la recommandation 183, les familiariser avec l'application pratique de cette recommandation et leur donner une vue d'ensemble des prescriptions actuellement en vigueur en Suisse. La planification de la protection contre l'incendie y sera décrite et expliquée à l'aide d'exemples concrets. Le séminaire se terminera par une discussion générale au sujet des problèmes techniques de la protection contre l'incendie.

Lieux et dates des séminaires

- Lausanne, jeudi 19 juin 1975 (en français).
Zurich, mercredi 23 avril 1975 (en allemand)
Winterthur, mercredi 21 mai 1975 (en allemand).
Bâle, jeudi 22 mai 1975 (en allemand).
Berne, mercredi 25 juin 1975 (en allemand).

Programme

- | | |
|------------|--|
| 14 h. | Bienvenue et projection d'un film. |
| 14 h. 15 | Aperçu des prescriptions officielles en Suisse concernant la protection contre le feu.
Résumé de la Recommandation SIA 183.
Planification de la protection incendie à l'aide d'exemples pratiques. |
| 15 h. 30 | Pause-café. |
| 15 h. 45 | Evaluation méthodique dans le cas de constructions ordinaires et industrielles. Application de mesures spéciales.
Exercice pratique et discussion de celui-ci.
Discussion générale. |
| 18 h. env. | Clôture. |

Conférenciers

- M. Manfred Hirt, D^r sc. tech., ingénieur civil EPFZ/SIA, c/o ICOM, EPFL.
M. Beat Schneeberger, ingénieur civil EPFZ/SIA, c/o Emch & Berger, Berne.

Finance d'inscription : Fr. 65.— (non-membre : Fr. 95.—) y compris la documentation (sans la Recommandation, qui pourra être achetée à l'entrée) et le café.

Programme et inscription (participation limitée) jusque dix jours avant la date de la séance, au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich.

Unités et dimensions en génie chimique

Journée d'information du GGC

Une prochaine loi fédérale sur les mesures comportera comme unités légales celles qui correspondent au nouveau système d'unités internationales (SI). Le Groupe spécialisé SIA du génie chimique organisera sur ce sujet une journée d'information (en allemand) le jeudi 17 avril 1975 de 10 à 17 h. environ, à l'auditoire de la Tour Sandoz à Bâle.

Programme

Kohärente Einheitensysteme (Dr M. Martin, Brugg-Windisch).
Die neue Bundesgesetzgebung über das Messwesen (Dr A. Perlstein, Wabern).
Die Umstellung im Alltag des Verfahreningenieurs (Dr J.-P. Cornaz, Bâle).
Modellgesetze und dimensionslose Kennzahlen (prof. Dr P. Grassmann, Zurich).

Les discussions suivront la présentation des exposés.

Finance : Fr. 95.— pour les membres du GCI,
Fr. 110.— pour les membres SIA,
Fr. 140.— (non-membres),
Fr. 30.— (étudiants),

documentation et rafraîchissements compris. Bon pour le repas de midi en vente sur place (Fr. 17.—).

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 15 avril 1975) au secrétariat général de la SIA.

Liaisons porteuses

Journée d'étude du GCI

Comment projeter et exécuter ces liaisons, quelles forces y agissent, comment sont-elles transmises ? Quels facteurs influent sur la sécurité, quels matériaux conviennent et à quel but ?

Ce sont là quelques-uns des nombreux sujets qui seront examinés à la journée d'études organisée par le Groupe professionnel de la construction industrialisée. Elle a pour objectif de transmettre au responsable du projet les connaissances de base théoriques permettant de cerner ces problèmes et de les résoudre à l'aide d'exemples pratiques.

Cette journée d'étude aura lieu *en allemand et en anglais* le jeudi 24 avril 1975 de 9 h. 45 à 17 h. 15 environ à l'Hôtel International, Zurich-Oerlikon.

Programme

Kraftschlüssige Verbindungen und ihre Rückwirkung auf das Bauwerk (M. E. Witta, ing. SIA, Zurich).
Anforderungen und Möglichkeiten von kraftschlüssigen Verbindungen (M. T. Koncz, Dr sc. tech. ing. SIA, Zurich).
Mörtelverbindungen (M. R. Suter, ing. SIA, Lausanne).
Verbindungen unter Verwendung von Kunstharzen (M. G. Zenobi, ing. SIA, Zurich).
Baulager unter Verwendung von Elastomeren und PTFE (M. D. Leeb, ing. SIA, Zurich).
Stahlbaumässige Verbindungen (M. D. Serdaly, ing. SIA, Genève).
Sicherheitstechnische Aspekte bei der Wahl der Verbindungen am Beispiel von Dübelbefestigungen. Ablaufregelung mit praktischen Beispielen (M. G. Wüstemann, ing. SIA, Zurich).
Structural connections of prefabricated concrete units — some matters of current concern in Sweden (M. K. G. Bernander, ing. Stockholm).

Finance (y compris le repas de midi) : Fr. 50.— pour les membres du groupe (Fr. 100.— pour non-membres, Fr. 20.— pour étudiants et enseignants).

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 4 avril 1975) au secrétariat général de la SIA, Zurich.

L'enrichissement des nappes phréatiques

La Commission SIA pour la science et la technique hydrologique organisera à Berne une Journée sur le thème ci-dessus, avec la collaboration de la Société suisse du gaz et des eaux. Le programme définitif de cette journée, qui aura lieu le 27 juin 1975, n'est pas encore disponible, mais on est prié de bien vouloir réserver cette date dès maintenant.

Groupe spécialisé des ponts et charpentes, GPC

Le GPC tiendra ses traditionnelles *journées d'études* les 17 et 18 octobre 1975 à l'EPFZ et au LFEM à Dubendorf. Elles seront consacrées au thème : *Les matières synthétiques dans le génie civil*. L'assemblée générale du groupe aura également lieu à ce moment-là. Prière de réserver ces dates !

Rédacteur : J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir pages 14 et 16 des annonces

DOCUMENTATION DU BATIMENT

Voir page 4 des annonces

Informations diverses

Foire Suisse d'Echantillons

Bâle, 12-21 avril 1975

Message du président de la Confédération

Fidèles à leur tradition, les organisateurs de la Foire suisse d'échantillons à Bâle ont voué le meilleur de leurs forces à présenter un tableau vivant de l'économie suisse : de ses réalisations d'abord ; mais aussi et surtout, de son effort d'adaptation à une situation devenue plus difficile.

Située au coeur de l'Europe, tributaire des grands courants internationaux, place financière aux ramifications mondiales, la Suisse ne peut échapper aux turbulences de la conjoncture générale. Nulle part plus qu'à Bâle on ressent les effets de cette inévitable interdépendance. Mais il ne suffit pas de prendre conscience des difficultés de l'heure, présentes à tous les esprits. Ce qui importe bien davantage c'est de s'entendre sur les moyens de faire face à une situation grave mais non pas sans remède. Cela requiert de nous tous, autorités, exposants, opinion publique, un effort de réalisme et surtout d'imagination créatrice. C'est justement quand les circonstances deviennent plus difficiles que nous devons redoubler d'énergie pour assurer à notre industrie les débouchés extérieurs dont elle a un besoin vital et pour cela, maintenir à son plus haut niveau son renom qualitatif, élément essentiel de notre expansion. C'est précisément pourquoi l'utilité de la Foire suisse d'échantillons est plus évidente que jamais, beaucoup plus en tous les cas qu'en période de conjoncture facile. Il y va de notre avenir même.

La Foire suisse d'échantillons n'est pas seulement en effet un lieu de rencontre entre exposants et acheteurs, sous le signe de l'offre et de la demande, c'est aussi la table de résonance de notre vie économique toute entière.

C'est pourquoi je suis heureux de souhaiter, au nom du Conseil fédéral, un plein succès à la 59^e Foire suisse d'échantillons, qui se déroulera du 12 au 21 avril prochain, ainsi qu'à la 3^e Foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie. J'adresse, à cet effet, mon plus cordial salut aux visiteurs suisses et étrangers, ainsi qu'à tous les hôtes et les exposants de cette grande manifestation.

PIERRE GRABER

Président de la Confédération

Feldmann & Co S.A., constructions en bois, 3520 Lyss

Cette entreprise bien connue en Suisse comme à l'étranger pour la bienfaisance de ses produits, la stabilité de ses prix et la rapidité de ses services, expose à son stand deux modèles éprouvés d'escaliers mobiles FELMA. Le visiteur de la Foire en appréciera d'emblée la construction robuste et impeccable. Sur demande, ces escaliers peuvent être livrés en deux parties. Si l'on ne dispose que d'un espace restreint pour monter un accès aux combles, on donnera la préférence à un système d'escaliers escamotables en alliage léger en ciseaux, permettant l'emploi de notre système éprouvé, y compris la boiserie et le couvercle de fermeture. Un escalier de ce type, AC, est présenté sur le stand.

Le montage d'escaliers mobiles résout de façon simple l'accès au galetas, même dans les locaux les plus exigus. L'installation en est possible dans la plupart des constructions existantes. La dimension optimale sera déterminée par la maison Feldmann.

La facilité de manipulation de ces escaliers rend l'accès au grenier aisé, même pour Madame ou les enfants.